

Communiqué de presse

ENVIRONNEMENT

L'Arcep et l'ADEME créent l'observatoire des impacts environnementaux du numérique

Paris, le 12 décembre 2024

[L'observatoire des impacts environnementaux du numérique](#) a vocation à constituer une plateforme de référence en matière de données fiables et sourcées sur les impacts environnementaux du numérique.

La mesure de ces impacts étant un enjeu essentiel pour piloter la transition environnementale du numérique, l'Arcep et l'ADEME (Agence de la transition écologique) ont décidé de regrouper dans l'observatoire des impacts environnementaux du numérique l'ensemble des études, travaux et rapports sur ces enjeux, déjà réalisés ou à venir.

La création de l'observatoire, prévue par la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (dite « loi REEN »)

En 2020, le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance ont confié à l'Arcep et l'ADEME une mission visant à mesurer l'empreinte environnementale du numérique en France et à identifier des leviers d'action et des bonnes pratiques pour la réduire.

Depuis, la collaboration de l'Arcep et de l'ADEME a donné lieu à une série de publications consacrées à cette mission. La création de l'observatoire vise à compiler l'ensemble de ces publications, et répondre à l'objectif fixé par l'article 4 de la « loi REEN » : « *quantifier les impacts directs et indirects du numérique sur l'environnement ainsi que la contribution apportée par le numérique, notamment l'intelligence artificielle, à la transition écologique et solidaire. Les travaux de l'observatoire des impacts environnementaux du numérique sont rendus publics et peuvent comporter des propositions visant à réduire les impacts environnementaux du numérique.* »

Quelques publications clés

- [L'étude ADEME – Arcep sur l'empreinte environnementale du numérique en 2020, 2030 et 2050](#)
- [L'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » de l'Arcep](#)

A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor Schmitt
victor.schmitt@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion